

PRÉFET DE LA MAYENNE

Sous-préfecture de Mayenne

Mayenne, le 22 juillet 2015

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

Réunion du 2 juillet 2015

La réunion de la commission de suivi de site s'est tenue sous la présidence de M. Claude GOBIN, sous-préfet de Mayenne.

Participaient à cette réunion :

- M. Gérard DUJARRIER, conseiller départemental du canton de Lassay les Châteaux,
- M. Hubert MOLL, maire de St Fraimbault de Prières,
- M. Pierrick TRANCHEVENT, représentant la communauté de communes du Pays de Mayenne,
- M. Hervé GUEDON, représentant l'association Nature Environnement,
- M. Michel DUVAL, représentant l'association des Riverains,
- M. Raymond GUESNE, représentant l'association des Riverains,
- M. Ronan ERTUS, Directeur général, SITA Grand Ouest,
- M. François DE LA MORINIÈRE, SITA Grand Ouest,
- M. Eric LELIEVRE, responsable de site,
- Mme Valérie MOUTEL, responsable administrative,
- M. Christian MONNIER, salarié,
- M. Xavier DUFOUR, SDIS 53,
- M. Laurent FIEVEZ, Gendarmerie de Lassay les Châteaux,
- M. Laurent LERALLE, DREAL 53.



Était excusé :

- M. Gérard TESSIER, ARS 53.

Était absente :

- Mme Isabelle DESCHOOLMEESTER, salariée.

I – BILAN D'ACTIVITES 2014

La séance s'est ouverte sur la présentation du bilan d'activités de l'année 2014, d'après le rapport d'activités transmis à chaque membre, et après validation du compte-rendu de la dernière commission.



Au total, 112 462 tonnes de déchets ont été reçues sur le site (119 758 tonnes en 2014), 1 996 tonnes de matériaux inertes ont été utilisés en viabilisation pour la réalisation de voiries légères sur casiers de même que 5 880 tonnes de terre valorisées en couverture provisoire.

Le tonnage des déchets se répartit comme suit : ordures ménagères résiduelles (16.4 %), encombrants de déchetteries (7.8%), résidus de broyage 26 %), refus de tri non valorisables (16.2 %), DIB (28 %), déchets de voirie et sables (1.3 %), boues et assimilés (0.4%) mâchefers stockables (3.7%).

Le volume global du tonnage des déchets diminue de manière notable : plusieurs raisons expliquent cette diminution : baisse de la consommation due à la crise, meilleure revalorisation énergétique : orientation des déchets vers l'usine d'incinération de Pontmain, baisse de l'activité industrielle, meilleur tri de la part des habitants. Sur ce dernier point, M. Tranchevent précise que la première année de mise en œuvre de la redevance incitative sur le territoire de la communauté de communes est performante (moins 1 200 tonnes de déchets collectées). Il s'agit toutefois d'une première analyse qui pourrait évoluer : augmentation des encombrants selon la nature des matériaux orientée vers le site de Pontmain, filières en difficulté, fabrication de produits difficiles à recycler, tri inégal).

La diminution du tonnage des déchets n'est pas spécifique au territoire ; cette situation est constatée sur l'ensemble des sites. A noter que les orientations réglementaires prévoient une diminution des déchets de l'ordre de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025, avec par conséquent, une diminution du nombre des installations.

Les déchets provenant de la Mayenne, de 14 % est également en diminution par rapport à l'année 2014. Cette situation s'explique pour les mêmes raisons citées ci-dessus.

Le site dispose d'une durée maximale d'exploitation de 13,5 ans, soit jusqu'en 2021, pour une capacité de 120 000 tonnes prévue par arrêté préfectoral. Si ce volume n'était pas respecté à l'échéance 2021, une réflexion serait à mener pour prolonger les conditions d'exploitation du site.

Les contrôles :

Il n'y a pas eu de déclenchement de portique de radioprotection en 2014. En cas de présence de déchets radioactifs, le camion est intercepté lors du passage du portique, le produit est mis dans un local isolé dans l'attente d'être repris par une entreprise spécialisée qui recherchera l'origine du produit. Ces déchets sont principalement d'origine médicale. Le personnel du site n'intervient pas, mais en cas de besoin, M. DUFOUR précise que le SDIS est doté de matériel complémentaire.

Pour ce début d'année 2015, un déchet radioactif a été décelé (pas de cas depuis 3 ou 4 ans).

6 refus total, 1 refus partiel et 11 acceptations avec remarques ont été enregistrés (nature des refus : problème de sécurité, nature des déchets, conditionnement et chargement de bennes).

Les travaux :

Une superficie de 4 ha sur St Fraimbault 3 a fait l'objet de travaux de réaménagement, avec notamment le secteur 1. L'entreprise a obtenu l'autorisation d'exploiter le casier 2.8 et le casier 2.9 :

- travaux d'exploitation
- modification du réseau biogaz
- réalisation de tranchées de recirculation de lixiviats

La mise en place de couvertures étanches au 2^{ème} semestre 2014 a été mise en œuvre début 2015.

Les eaux de ruissellement :

Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence par rapport aux analyses des eaux de ruissellement sur l'année 2014.

Les eaux souterraines :

Aucun des résultats des analyses réalisés en 2014 n'indique un impact du site sur les eaux souterraines.

Rejets atmosphériques :

Aucune non-conformité n'a été relevée.

Les lixiviats :

L'unité de traitement a permis de traiter 2.28 m³ de lixiviats par heure, soit un taux de marche de 75 %. 14 999 m³ de lixiviats ont été traités au flot tombant contre 16 071 m³ en 2013. Au total, le site a traité un volume de 19 738 m³ de lixiviats sur l'année 2014.

Le suivi des effluents traités :

Des dépassements ont été constatés sur le flux journalier autorisé, mais l'impact est relativement très faible. Suite aux travaux effectués sur la chaudière, les résultats d'analyse sont conformes depuis ce début d'année.

Mise à jour risque foudre et étude technique foudre du site :

Cette analyse de risque foudre a été suivie d'une étude technique du risque foudre et a été réalisée par PAPAVE, le 9 janvier 2015. Des travaux de mise en conformité sont réalisés par une entreprise extérieure sur la zone de valorisation du biogaz, la torchère et le bâtiment de traitement des lixiviats.

Valorisation du biogaz :

4 494 395 Nm³ de biogaz ont été captés sur l'ensemble du site de St Fraimbault ; 526 900 Nm³ de biogaz ont été brûlés en torchère, soit 11.7 % du biogaz capté 726 382 Nm³ de biogaz ont été valorisés pour faire fonctionner la chaudière d flot tombant et 3 241 113 Nm³ de biogaz ont été valorisés pour faire fonctionner le moteur biogaz. 7 655 MWh ont été produits par le moteur et exportés sur le réseau EDF.

83.7 % du biogaz collecté sur SF3 est valorisé sur l'année et 88.3 % du biogaz collecté sur l'ensemble du site est valorisé.

M. MOLL a tenu à souligner l'exemplarité du site, en la matière.

Biodiversité :

Un plan de suivi est confié à l'association Mayenne-Nature-Environnement. Le site n'a accueilli, aucune école, hors ville de Mayenne, pour la visite du site, en 2014.

Les incidents :

Un départ de feu a eu lieu en septembre 2014, sans conséquence. Les causes de cet incendie ne sont pas déterminées. Le système de surveillance par caméra infrarouge a permis d'agir dans les meilleurs délais. Outre les réserves incendie, le site dispose en permanence d'un stock de terre pour maîtriser efficacement les incendies.

II – ACTUALITES DU SITE

Globalement, il n'y a pas de modification notable sur le fonctionnement du site. Comme indiqué, la baisse du tonnage est à regarder de près.

La révision du plan local d'urbanisme est en cours ; les terrains exploités par le site appartiennent à la Société Baglione. Selon M. MOLL, il y a lieu de bien communiquer sur cette révision du PLU.

La visite de la DREAL prévue le 6 juillet 2015 a du être reportée. Elle sera réalisée dans le courant du second semestre 2015. Cette visite prévue annuellement n'exclut cependant pas des visites circonstanciées.

Un exercice incendie est prévu par l'entreprise afin de valider le fonctionnement des bornes. M. Lelièvre va se rapprocher du Commandant DIDIER, à ce sujet.

Le site fait l'objet de 3 à 4 plaintes depuis le début de l'année, de la part des riverains, notamment celle concernant la présence de corbeaux.

Les odeurs restent supportables. Elles sont surtout présentes par temps orageux. M. Guesné a fait remarquer également la présence de rats, en 2014.

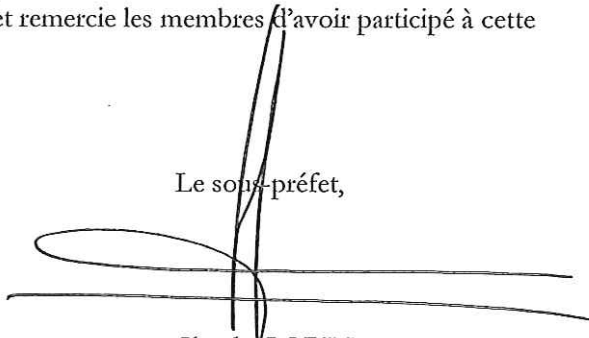
III – COMPOSITION DU BUREAU

La composition de la commission de suivi de site a fait l'objet de modification suite aux élections départementales de mars 2015 et suite à la désignation de nouveaux membres par l'exploitant au sein du collège des salariés. Ces modifications ont été actées dans l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015.

M. Christian MONNIER a été désigné, comme membre du bureau au collège « salariés ». Aucun changement n'est intervenu au niveau des autres collèges. Un arrêté préfectoral de la composition du bureau va être joint à ce compte-rendu, modifiant l'arrêté actuel du 3 octobre 2013.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le sous-préfet remercie les membres d'avoir participé à cette réunion.

Le sous-préfet,



Claude GOBIN